



Protocole d'évaluation pour le cycle terminal

Cette note de cadrage est demandée par l'Education nationale dans la continuation de la réforme du baccalauréat.

Le projet de Gerson doit conserver toute sa pertinence avec comme finalité le bien et la réussite des élèves qui nous sont confiés pour un temps. Nous devons toujours allier : exigence, accompagnement et engagement.

Tous les DST ou examens blancs doivent être passés.

I/ le cadre général du baccalauréat général

A/ le contrôle continu

Le cadre de notation du baccalauréat est simplifié : les enseignements sont évalués soit en contrôle continu soit en épreuve ponctuelle.

- Les cinq épreuves finales représentent 60% des coefficients au titre des enseignements obligatoires : épreuves anticipées de français, l'épreuve de philosophie, deux épreuves d'enseignement de spécialité de Terminale et épreuve « Grand Oral ».
- Les autres enseignements obligatoires, représentant 40% des coefficients : l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de Première ; l'histoire-géographie, l'enseignement scientifique dans la voie générale, les mathématiques dans la voie technologique, la langue vivante A, la langue vivante B, l'éducation physique et sportive et l'enseignement moral et civique.

Les enseignements optionnels de Première et de Terminale donnent lieu à une moyenne annuelle affectée de coefficients pour la prise en compte pour le baccalauréat.

Les 40% de la note du baccalauréat issus des enseignements obligatoires sont calculés à partir des résultats obtenus en classe pendant les deux années du cycle Terminal. Cette note sera constituée de la moyenne des moyennes trimestrielles.

Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, en particulier en tant que candidat au baccalauréat, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. Les moyennes sont attribuées par les professeurs. Les équipes pédagogiques ont défini collectivement les travaux qui sont à prendre en compte dans les moyennes.

Afin que cette moyenne soit cohérente et fiable, il faut au moins trois évaluations différentes par trimestre.

B/ la prise en compte des absences et de l'assiduité

Le but principal de la politique sur l'assiduité est de favoriser la réussite scolaire et l'obtention de bons résultats par les élèves. Le deuxième principe est qu'il faut appliquer la politique de façon à éviter que les élèves qui ont besoin de soutien ne prennent encore plus de retard.

Différents cas de figure se présentent donc :

- l'élève - absent à un devoir sur table ou à un examen blanc sans certificat médical ou sans raison exceptionnelle appréciée par l'établissement – sera sanctionné d'un zéro à son évaluation ;
- un élève - absent de manière ponctuelle pour raison médicale - devra se présenter dans les plus brefs délais à une session de rattrapage pour faire son évaluation ;
- l'élève - absent pour une longue durée pour raison médicale - devra se présenter à une session de rattrapage pour faire ses évaluations ou passer l'épreuve ponctuelle à la fin de son année de terminale.

Cette prise en compte des absences et de l'assiduité est appréciée par l'établissement en fonction des cas exceptionnelles qui peuvent advenir.

II/ Les modalités du contrôle continu par discipline

Education Physique et Sportive

Les évaluations se font sur la dernière séance du cycle. En cas d'absence le jour de l'évaluation, celle-ci, doit être justifiée par un certificat médical. En cas d'absence de ce dernier la note de zéro sera attribuée à l'élève.

En cas d'absence justifiée, un rattrapage pourra être éventuellement envisagé dans la mesure du possible (installation et professeur disponible), avec obligation d'y participer.

Français

L'évaluation de l'élève pour le baccalauréat provient des épreuves terminales nationales et anonymes en fin d'année de première. Les notes de contrôle continu ne rentrent pas en compte pour le baccalauréat.

Dans un souci d'harmoniser l'évaluation en cours d'année, les moyennes trimestrielles des élèves sont constituées d'une pluralité de notes. L'écrit et l'oral comptent à égalité. Pour ce qui est des travaux réalisés en classe ou à la maison, cela demeure à la discrétion du professeur.

Langues et cultures de l'Antiquité

L'option latin est évaluée grâce au contrôle continu. Le coefficient est de 2 en classe de Première Et de 2 en classe de Terminale. L'élève sera noté d'une part à partir de travaux personnels faits à la maison et d'autre part, à partir de travaux faits en classe qui mettront en valeur leur pratique de la langue, leurs connaissances des cultures grecque et latine et leur participation active en cours.

Langues vivantes

Les évaluations seront évaluées au moins par trois compétences sur quatre et par trimestre de telle sorte que l'oral soit aussi équilibré que l'écrit.

Les professeurs harmoniseront les coefficients sur le même niveau.

Histoire-Géographie et Education Morale et Civique

L'organisation des évaluations sur le trimestre correspond à un minimum de 3 notes dont 2 à l'écrit et une à l'oral.

Les coefficients sont harmonisés sur le cycle terminal.

Mathématiques

L'organisation des évaluations sur le trimestre correspond à 2 devoirs sur table. Les coefficients entre DST et interrogations sont harmonisés.

En terminale, pour les options mathématiques expertes et mathématiques complémentaires, l'élève sera évalué par un devoir sur table par trimestre et une évaluation écrite.

Philosophie

La note de l'élève pour le baccalauréat est constituée entièrement par celle de l'épreuve terminale, nationale et anonyme, en fin d'année de terminale. Les notes de contrôle continu ne rentrent pas en compte pour le baccalauréat dans cette discipline.

Pour répondre par ailleurs au souci d'harmoniser l'évaluation en cours d'année, les moyennes trimestrielles de l'élève sont constituées d'une pluralité de notes, issues de travaux organisés par les enseignants en cohérence avec les notes de service sur les « recommandations concernant le travail dans les classes de philosophie » de septembre 2021 et sur « l'évaluation des travaux en classe de philosophie » de mai 2020, dans la mesure du possible.

Pour ce qui est des autres types de travaux, cela demeure à la discrétion des enseignants concernés.

Physique et Chimie

L'élève est évalué de façon régulière à la fin de chaque chapitre, le format d'évaluation est laissé libre à l'enseignant.

L'élève en cycle terminal devra effectuer au moins un devoir sur table et ou un examen blanc par trimestre. Ces évaluations représenteront 50% à 60% de la moyenne du trimestre. Comme pour un examen, les élèves peuvent être interrogés sur n'importe quelle partie du programme étudiée avant la date de l'évaluation.

A propos des capacités expérimentales, les évaluations représentent 20% à 30% de la moyenne du trimestre. Il est important de préciser que les capacités expérimentales peuvent être évaluées à l'écrit.

Les enseignants s'assureront que chaque élève a été évalué au minimum par: un devoir sur table et ou un examen blanc ; une interrogation écrite et une capacité expérimentale

Enseignement scientifique

L'élève en cycle terminal devra effectuer également un devoir sur table par trimestre et au moins une interrogation par matière (Science-Physique et SVT) pendant les heures de classe par trimestre.

Science de la Vie et de la Terre

L'élève en cycle terminal devra effectuer au moins par trimestre, une note à un devoir sur table et ou un examen, une évaluation de cours et une évaluation des capacités expérimentales.

En terminale spécialité, l'élève sera par ailleurs également évalué à l'oral avec une note par trimestre.

Les coefficients sont harmonisés sur le cycle terminal.

Sciences Economiques et Sociales

Les évaluations - les devoirs sur table et d'examens blancs - pour le cycle terminal, sont communs par niveau. A côté de ces sujets de type baccalauréat, des évaluations régulières permettant d'apprécier le sérieux et la régularité du travail de l'élève ainsi que sa progression sont réalisées tout au long du trimestre. Les épreuves de type baccalauréat ont un coefficient supérieur à celui des autres types d'évaluations. Les coefficients sont communs aux différentes classes par niveau.

Pour les absences en évaluations faites en classe, le rattrapage se fera à la discrétion des enseignants concernés, dans le souci de conserver un nombre d'évaluations significatif sur le trimestre et donc une moyenne représentative.

Approuvé par les professeurs coordinateurs.



Philippe Person
Directeur